

## ACCÉDER À LA MARQUE "PETITES CITÉS DE CARACTÈRE®"



→ Valorisez l'image patrimoniale et touristique de votre commune en accédant à la marque « Petites Cités de Caractère® », gage d'une reconnaissance et d'une meilleure visibilité auprès des habitants et des visiteurs.

### LES +

De l'accompagnement par Charentes Tourisme :

- Un service offert par Charentes Tourisme pour engager votre commune au sein de la marque « Petites Cités de Caractère® ».

Du réseau « Petites Cités de Caractère® » :

- Des documents chartés pour la conception de sentiers découvertes et la communication événementielle.
- Un accompagnement possible par un architecte conseil du réseau.
- Des reportages photo/vidéo réalisés par le réseau.
- La valorisation de votre cité sur les outils de communication de l'Association Petites Cités de Caractère de Nouvelle Aquitaine et de Charentes Tourisme.
- Un réseau de professionnels spécialisés dans le tourisme, la culture et l'aménagement du territoire.

Charentes Tourisme vous accompagne tout au long de la qualification de votre commune.

#### L'offre comprend :

- Aide à la compréhension des critères d'engagements et de sélection.
- Appui à la coordination des interventions d'autres opérateurs publics ou parapublics (agences techniques, services de l'Etat et des collectivités territoriales).
- Participation à la visite d'éligibilité intégrant des conseils techniques et méthodologiques pour le montage du dossier et les orientations sur la mise en tourisme du patrimoine.
- Examen du dossier de candidature.
- Participation à la commission d'homologation ou de contrôle.
- Suivi de la mise en tourisme du patrimoine.

*Une offre personnalisée pour un appui à la réalisation du dossier de candidature peut être réalisé sur devis.*



### Pour qui ?

- Communes



### Prérequis

Ville ou village de moins de 6 000 habitants :

- Protection du patrimoine au titre des Monuments Historiques ou au titre d'une Zone de Protection du Patrimoine, Architectural, Urbain et Paysager ou d'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine ou au titre d'un Plan de Sauvegarde et de Mise en valeur.
- Bâti suffisamment qualitatifs, homogènes, identitaires et denses donnant l'aspect d'une cité.
- Existence d'un programme pluriannuel de réhabilitation et de mise en valeur du patrimoine.
- Présence d'un schéma de développement touristique local.



### Prix

- Accompagnement de Charentes Tourisme : gratuit ou sur devis sur demande.
- Pour l'accès à la marque PCC : droit d'entrée de 450 € (valable qu'une seule fois).
- Commune homologable : 200 € + 1,50 € par habitant jusqu'à 4 000 habitants. Au-delà, 0,20 € par habitant.
- Commune homologuée : 200 € + 2 € par habitant jusqu'à 4 000 habitants. Au-delà, 0,20 € par habitant.

